

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE**

**COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)**

---

**NO:** 750-11-004395-171  
(No. Surintendant : 41-2310995)

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION  
DE :**

**2993821 CANADA INC.** (anciennement  
connue sous le nom de Écolait Ltée)

Débitrice

-et-

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Syndic à la proposition/Requérant

---

**REQUÊTE DU SYNDIC POUR INSTRUCTIONS  
(Art. 34.(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN  
EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE DISTRICT  
DE SAINT-HYACINTHE, OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LE SYNDIC  
EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 2 novembre 2017, la Débitrice a déposé un Avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « LFI »);
2. Richter Groupe Conseil inc. (M. Benoit Gingues, personne désignée), a été désigné à titre de Syndic à l'Avis d'intention de la Débitrice;
3. Le 17 janvier 2018, la Débitrice a soumis une Proposition à ses créanciers;
4. Le 19 mars 2018, ladite Proposition a dûment été homologuée par cette honorable Cour;
5. La Proposition prévoit que la Débitrice complétera la liquidation de ses actifs et remettra le produit net de réalisation au Syndic pour distribution aux créanciers;

6. Au 31 octobre 2018, le Syndic détenait environ 1 021 297 \$ dans ses trois comptes en fidéicommiss pour la Débitrice;
7. Suite à la vente de certains actifs autorisée par le tribunal, des fonds supplémentaires de l'ordre de 2 507 631 \$ sont actuellement détenus sous écrou chez PWC.
8. Depuis, la Débitrice négocie actuellement les ajustements au prix de vente et également tente de liquider les réclamations litigieuses;
9. Le Syndic a constaté l'existence d'avis de dépôts de La Financière Agricole au bénéfice de la Débitrice en vertu des programmes Agri-Investissement et Agri-Québec au bénéfice de la Débitrice;
10. Un résumé des avis de dépôts se retrouve à l'Annexe C du Rapport du Syndic du 4 décembre 2018 et est produite avec les présentes comme **Pièce R-1**;
11. Un résumé des programmes sont également annexés audit Rapport R-1 à titre d'Annexe B;
12. Selon la compréhension des programmes par le Syndic confirmée par La Financière Agricole, la Débitrice doit effectuer des dépôts totalisant la somme de 471 883,94 \$ afin de bénéficier de contributions d'un montant équivalent par La Financière Agricole et ainsi pouvoir retirer la somme de 943 767,88 \$;
13. Tel que mentionné ci-haut, le Syndic détient actuellement des sommes suffisantes afin d'effectuer ledit dépôt à La Financière Agricole;
14. La Débitrice a demandé au Syndic d'effectuer le dépôt de la somme de 471 883,94 \$ conformément aux prescriptions des programmes Agri-Investissement et Agri-Québec;
15. Le principal créancier, Grober inc., a demandé au Syndic d'effectuer le dépôt de la somme de 471 883,94 \$ conformément aux prescriptions des programmes Agri-Investissement et Agri-Québec;
16. Le Syndic a informé l'avocat représentant la requérante du recours collectif intenté dans le dossier 750-06-000002-128 de la présente demande;
17. Le Syndic n'a pas le pouvoir de procéder à un tel déboursé;
18. Le Syndic a soumis le Rapport R-1 à une assemblée des inspecteurs tenue le 5 décembre 2018 et a obtenu l'autorisation de s'adresser à la Cour afin d'obtenir le pouvoir d'effectuer le versement de 471 883,94 \$ auprès de La Financière Agricole, tel qu'il appert de la Résolution du 5 décembre 2018 et produite avec les présentes comme **Pièce R-2**;

19. Le Syndic doit compléter son dossier et déposer les sommes auprès de La Financière Agricole le ou avant le 19 décembre 2018;
20. Le Syndic s'adresse dont à cette honorable Cour afin d'être autorisé à effectuer le dépôt de la somme de 471 883,94 \$ à La Financière Agricole en vertu des programmes Agri-Investissement et Agri-Québec;
21. Il est dans l'intérêt des créanciers de maximiser la liquidation des actifs pour leur bénéfice;
22. La présente requête est bien fondée en fait et en droit.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:**

**RÉDUIRE** les délais de notification et de présentation de la Requête;

**AUTORISER** la présentation de la Requête dans le district de Montréal vu l'urgence;

**ACCUEILLIR** la Requête;

**AUTORISER** le Syndic Richter Groupe Conseil inc. à verser à La Financière Agricole la somme de 471 883,94 \$ en vertu des programmes Agri-Investissement et Agri-Québec;

Vu l'urgence, **ORDONNER** l'exécution provisoire nonobstant appel;

**LE TOUT** frais à suivre;

MONTRÉAL, CE 6 décembre 2018

(S) MILLER THOMSON SENCRL

**COPIE CONFORME**

*Miller Thomson*  
MILLER THOMSON SENCRL

---

**MILLER THOMSON SENCRL**  
Procureurs du Requéant  
(Code d'impliqué : BP0363)  
Me Michel La Roche  
Courriel : mlaroche@millerthomson.com  
1000, rue de la Gauchetière Ouest,  
Bureau 3700  
Montréal (Québec) H3B 4W5  
Téléphone : 514.871.5337  
Télécopieur : 514.875.4308  
Notre référence : 0182362.0004

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI, syndic auprès du Requéant Richter Groupe Conseil inc. inc., ayant mon adresse professionnelle au 1981, McGill College, 12<sup>e</sup> étage, Montréal, province de Québec, H3A 0G6, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis au courant des faits allégués dans cette Requête et atteste de leur véracité.

ET J'AI SIGNÉ :

  
\_\_\_\_\_  
BENOIT GINGUES

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal, ce 6 décembre 2018

  
\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec



**COPIE CONFORME**

  
MILLER THOMSON SENCRL

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

### DESTINATAIRES :

#### **Scheib Légal/Étude Légale**

Me Nicholas Scheib  
5159, boul. Saint-Laurent  
Montréal QC H2T 1R9  
Courriel : [nick@scheib.ca](mailto:nick@scheib.ca)  
Procureur de la Débitrice

#### **Biron & Associés Avocats**

Me Paul Biron  
350, rue Saint-Jean  
Bureau 195  
Drummondville QC J2B 5L4  
Courriel : [paulbironavocat@cgocable.ca](mailto:paulbironavocat@cgocable.ca)  
Procureur de Peggy Lambert, faisant affaire  
sous Gestion Peggy

**PRENEZ AVIS** que la présente Requête du Syndic pour instructions sera présentée pour adjudication devant le Registraire de la Cour supérieure, siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité, le 10 décembre 2018, à 8h45 ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, QC, H2Y 1B6, en salle 16.10.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

MONTRÉAL, CE 6 décembre 2018

(S) MILLER THOMSON SENCRL

**COPIE CONFORME**

*Miller Thomson*  
MILLER THOMSON SENCRL

---

#### **MILLER THOMSON SENCRL**

Procureurs du Requéant

(Code d'impliqué : BP0363)

Me Michel La Roche

Courriel : [m-laroche@millerthomson.com](mailto:m-laroche@millerthomson.com)

1000, rue de la Gauchetière Ouest,

Bureau 3700

Montréal (Québec) H3B 4W5

Téléphone : 514.871.5337

Télécopieur : 514.875.4308

Notre référence : 0182362.0004

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale  
*(En matière de faillite et d'insolvabilité)*

NO: 750-11-004395-171  
(No. Surintendant : 41-2310995)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION  
DE :

2993821 CANADA INC. (anciennement  
connue sous le nom de Écolait Ltée)

Débitrice

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic à la proposition/Requérant

**INVENTAIRE DES PIÈCES AU SOUTIEN DE LA  
REQUÊTE DU SYNDIC POUR INSTRUCTIONS  
(Art. 34.(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)**

- PIÈCE R-1: Rapport du Syndic du 4 décembre 2018 comprenant les Annexes A, B, C et D;
- PIÈCE R-2: Procès-verbal de la deuxième assemblée des inspecteurs et Résolution des Inspecteurs du 5 décembre 2018 comprenant l'Annexe 1.

MONTREAL, CE 6 décembre 2018

(S) MILLER THOMSON SENCRL

**COPIE CONFORME**

*Miller Thomson*  
MILLER THOMSON SENCRL

**MILLER THOMSON SENCRL**  
Procureurs du Requérant  
(Code d'impliqué : BP0363)  
Me Michel La Roche  
Courriel : mlaroche@millerthomson.com  
1000, rue de la Gauchetière Ouest,  
Bureau 3700  
Montréal (Québec) H3B 4W5  
Téléphone : 514.871.5337  
Télécopieur : 514.875.4308  
Notre référence : 0201368.0006



N° 750-11-004395-171  
COUR SUPÉRIEURE-Chambre commerciale  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)  
DISTRICT SAINT-HYACINTHE  
LOCALITÉ

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

2993821 CANADA INC. (anciennement connue sous le  
nom de Écolait Ltée)

Débitrice

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic à la proposition/Requérant

**REQUÊTE DU SYNDIC POUR INSTRUCTIONS  
(ART. 34.(1) DE LA LOI SUR LA FAILLITE ET  
L'INSOLVABILITÉ)**

COPIE

RÉF. : ME MICHEL LA ROCHE 0182362.0004

BP0363



1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST, BUREAU 3700  
MONTRÉAL QC H3B 4W5 CANADA  
TÉL. 514.871.5337 TÉLEC. 514.875.4308  
COURRIEL mlaroche@millerthomson.com